

# SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Conseil d'administration du 28 novembre 2018

## Procès-verbal

Étaient présents : Dominique HASCHER, qui présidait la séance.

Mmes et MM. : Xavier BLANC-JOUVAN, Jean-Sébastien BORGHETTI, Charlotte de CABARRUS, Dominique CUSTOS, Bénédicte FAUVARQUE-COSSON, Jacques FOURVEL, Marie-Aimée LATOURNERIE, Xavier LECARON, Didier LE PRADO, Joël MONÉGER, Bernard STIRN, Bernard VATIER, Nicolas CORNU THÉNARD et Emmanuelle BOUVIER.

S'étaient excusés : Mmes et MM. : Yann AGUILA, Dominique ATTIAS, Jean-Marie BURGUBURU, Loïc CADIET, Béatrice CASTELLANE, Gustavo CERQUEIRA, Josseline de CLAUSADE, Jean-Louis DEWOST, Hélène FARGE, Béatrice FAVAREL, Marie-Anne GALLOT LE LORIER, Daniel GUYOT, Didier LAMÈTHE, François-Xavier LUCAS, Jean MASSOT, Emmanuel PIWNICA, Sylvaine POILLOT-PERUZZETTO, Éric THOMAS, Jean TOURIN.

### 1. Excuses

Le président présente les excuses des membres absents et remercie les membres présents.

### 2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 juin 2018

En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 3. Admission des nouveaux membres

Le président indique qu'une vingtaine de candidats figurant en annexe sollicitent leur admission.

Dominique Hascher présente M. Olivier Deshayes, professeur à l'Université Paris Nanterre, qui s'il est admis, est proposé pour co-présider la section « Droit des contrats » avec Mme Charlotte de Cabarrus. Le professeur Hadi Slim de l'Université de Tours est pressenti pour reprendre la présidence de la section « Pays arabes du pourtour méditerranéen » et enfin M. Nicolas Nord, maître de conférences à l'Université de Strasbourg et Me Hubert Bazin, avocat à Pékin co-présideraient la section « Chine », s'ils sont admis au sein de la société.

Le président a reçu la demande d'adhésion de Me Florent Loyseau de Grandmaison, avocat au Barreau de Paris, dont la candidature comme membre du Conseil d'administration serait présentée lors de la prochaine Assemblée générale, s'il est admis. Monsieur Hascher propose également la candidature d'Emmanuel Jolivet, Conseiller général, Chambre de commerce internationale & Cour internationale d'arbitrage, membre de la SLC depuis de très nombreuses années.

Nicolas Cornu Thénard informe le Conseil qu'une demande d'adhésion de dernière minute lui a été soumise et n'est pas dans la liste : celle de Me François Gilbert, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, qui a comme parrain, Me Le Prado et le président Stirn.

Les membres du Conseil d'administration donnent leur accord à l'admission de ces nouveaux membres.

### 4. Informations sur les activités de la Société de législation comparée

Les activités depuis le dernier conseil et celles à venir apparaissant dans l'ordre du jour, le président ne revient que sur certaines d'entre elles.

M. Hascher passe la parole à Jacques Fourvel. La section « Droit des affaires » en partenariat avec Mines ParisTech a tenu son colloque annuel le 10 octobre 2018 sur les *Véhicules autonomes et connectés, quels défis pour le droit comparé ?* Cet évènement a été un très grand succès, la salle était pleine, une seconde avait été ouverte pour retransmettre sur écran les interventions. Les orateurs étaient de haute qualité, juristes et scientifiques. Le colloque a été ouvert par Mme la Ministre Anne-Marie Idrac et conclu par M. Benjamin Griveaux, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre. Ce partenariat avec Mines ParisTech devrait permettre de lancer une coopération pour l'avenir.

Dominique Hascher évoque la Nuit du droit du 4 octobre. La section « Droit constitutionnel » de la SLC et l'Association des juristes franco-britanniques ont organisé à cette occasion une conférence à la Maison du Barreau sur l'évolution du droit constitutionnel anglais et français à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Constitution française qui a réuni un public nombreux. Les textes des interventions seront publiés dans le n°4-2018 de la *Revue internationale de droit comparé*. Le Bâtonnier Vatier souhaiterait qu'ils soient également disponibles directement en ligne. Cette question sera évoquée par la rédaction de la Revue.

Les rencontres franco-italiennes des 21 et 22 septembre sur le droit des animaux, auxquelles 80 personnes ont participé, se sont très bien passées. C'est pour cela que Me Marie-Bénédicte Desvallon, intervenante lors de ces rencontres, a proposé au président Hascher la création d'une section sur ce sujet, très intéressant et totalement nouveau de par les questions juridiques très complexes qu'il soulève. Dominique Hascher suggère de traiter de ce sujet avec l'Association des juristes franco-britanniques lors de son colloque annuel à Paris en 2019.

Dans les activités à venir, des rencontres franco-indiennes sont prévues les 25 et 26 février 2019 à Bangalore. Les professeurs Joël Monéger et Jacques Larrieu y participeront. Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson informe le Conseil que l'École centrale est déjà présente à Bangalore. Des rencontres franco-japonaises sur la balance des intérêts se dérouleront du 15 au 21 septembre 2019 au Japon. Le président informe le Conseil que la plupart des colloques qui ont lieu à l'étranger sont subventionnés.

Me Didier Le Prado souhaite évoquer la conférence des sections « Droit maritime » et « Droit de l'arbitrage » sur l'arbitrage maritime prévue en mars 2019. Il propose d'y associer l'Association française de droit maritime et peut-être de l'organiser à la Chambre arbitrale maritime de Paris.

Dominique Hascher informe le Conseil que la section « Russie », présidée par M. Daniel Guyot, a un projet d'étude comparative du droit applicable en matière de presse, d'information et de communication en France et en Russie et notamment sur les « fake news ». Ce projet intéresse d'autres sections de la SLC et plusieurs groupes de travail seraient constitués et composés de juristes, spécialistes de la presse, politologues, sociologues...

Mme Marie-Aimée Latournerie demande des précisions sur la conférence organisée sous l'égide de la revue *Tribonien* prévue le 18 janvier 2019 sur les *Fakes news. Réflexions sur la loi relative à la lutte contre la manipulation de l'information*. Nicolas Cornu Thénard indique qu'il s'agit d'une séance publique, ouverte à tous qui aura lieu à l'Université Paris II. Quatre orateurs, dont trois historiens du droit et un comparatiste, proposeront quatre critiques différentes de cette loi qui seront publiées par la suite dans un prochain numéro de la revue *Tribonien*.

## **5. La vie des sections**

Le président Jean Massot, président de la section « Droit constitutionnel », a informé Dominique Hascher qu'il ne souhaitait plus continuer à assurer ses responsabilités et a proposé que M. Aurélien Antoine, professeur à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne, lui succède.

Dominique Hascher propose au Conseil les candidatures du professeur Olivier Deshayes comme co-président de la section « Droit des contrats », du professeur Nicolas Nord et de Me Hubert Bazin en tant que co-présidents de la section « Chine », du professeur Hadi Slim pour la section « Pays arabes du pourtour méditerranéen » et enfin la création de la section « Droit des animaux » avec à sa présidence, Me Marie-Bénédicte Desvallon.

Ces propositions sont acceptées par le Conseil.

## 6. Questions administratives et financières

M. Xavier Lecaron, trésorier de la Société, a pris connaissance des comptes arrêtés au 31 octobre 2018. Les recettes et dépenses sont relativement stables par rapport à 2017. La perte est estimée encore cette année entre 35 000 et 50 000 euros.

Dominique Hascher indique au Conseil que la Société a perdu au cours des dernières années 20 000 euros de subvention. Avec l'aide de M. Jacques Fourvel, des lettres ont été envoyées à plusieurs entreprises. La Société ne peut pas fonctionner sans subventions extérieures. Pour l'instant seules Veolia et la Banque Delubac apportent leur soutien à la SLC. Sans oublier les institutions : la subvention des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation et du Barreau de Paris. Une subvention a également été obtenue du Ministère de la Justice pour financer la conférence de la Nuit du droit. S'agissant des publications, le président souligne que des mesures d'accompagnement du contrat Lextenso sont mises en œuvre, notamment avec une nouvelle politique de vente des livres anciens.

Nicolas Cornu Thénard annonce qu'un jeune docteur en droit a été recruté pour se charger des publications, plus personne n'occupant le poste depuis deux ans. Il sera rétribué en fonction de chaque ouvrage. Il faut rappeler que lorsqu'une section souhaite publier les actes d'un colloque, une enveloppe spécifique pour la publication doit être prévue dans le budget du colloque ou d'autres voies doivent être envisagées pour permettre ce financement (souscription, aide à la publication, etc). Le bureau de la SLC est à la disposition de chaque président pour trouver ces financements. Dans cette perspective, la Société aura désormais recours aux services d'un doctorant pour rechercher des subventions. Il sera rémunéré en fonction de celles qu'il trouvera.

M. Cornu Thénard évoque par ailleurs l'idée de relancer l'annuaire imprimé de la Société en 2019, comprenant les coordonnées et les centres d'intérêts de chaque membre. L'annuaire pourrait être financé par un appel aux dons. Les donateurs figureraient dans l'annuaire. Le Conseil approuve cette initiative et accepte que les noms des donateurs puissent figurer dans l'annuaire et éventuellement dans la lettre annuelle de la SLC.

Le président Stirn souligne l'importance de la question financière pour les sections de la SLC. Pour bien fonctionner, elles ont besoin d'un minimum de moyens. La section « Droit de l'action publique » dont il est le président, a justement des difficultés pour organiser sa conférence à Leiden.

Le Bâtonnier Vatier souhaiterait que la SLC favorise le sponsoring sur certaines manifestations. Nicolas Cornu Thénard précise que ce type de financements sera également recherché par le doctorant chargé de la recherche de subventions. Lorsqu'un sujet s'y prête particulièrement, ces financements ciblés peuvent être très intéressants. La prochaine conférence de la section « Climat, ressources naturelles & énergies » du 10 décembre prochain est ainsi subventionnée, grâce à sa présidente, Mme Stéphanie Reiche-de Vigan, par l'Institut suisse de droit comparé. Lorsqu'une section pressent qu'un sujet pourrait donner lieu à des financements, elle peut solliciter le bureau de la Société de législation comparée pour qu'il fasse toutes les démarches nécessaires.

M. Hascher propose au Conseil de faire voter, lors de la prochaine assemblée générale, l'augmentation de la cotisation des membres en la passant de 50 euros à 60 euros. Pour Me Le Prado, il est très mauvais de ne pas changer le montant de la cotisation, il vaut mieux l'augmenter un peu d'année en année. Le Conseil est d'accord.

## 7. Questions diverses

Nicolas Cornu Thénard évoque le projet d'un partenariat avec Lexbase, une base d'information juridique qui rassemble une masse considérable de données juridiques comprenant jurisprudence, textes constitutionnels et législatifs, revues et encyclopédies. Jusqu'à présent, Lexbase se consacre essentiellement au droit français, mais la société prépare actuellement une base de données destinée aux pays africains. Dans cette perspective, M. Fabrizio Papa Techera, Directeur Général Délégué de Lexbase, propose de diffuser les articles de la *Revue internationale de droit comparé* portant sur l'OHADA et les droits africains. Cette diffusion serait faite en conservant la barrière mobile de trois ans qui prévaut

actuellement et le travail de saisie et de définition des métadonnées n'engagerait pas de frais pour la SLC. M. Papa Techera nous propose par ailleurs d'enregistrer des conférences de la SLC et de les diffuser sur Lexradio, la radio en ligne conçue par Lexbase. Chaque section pourra choisir, suivant les conférences, s'il y aura lieu à un enregistrement. Enfin, des codes d'accès à Lexbase pourront être donnés aux membres étrangers de la SLC. Après consultation, les professeurs B. Fauvarque-Cosson et E. Picard ont donné leur accord de principe. Le Bâtonnier Vatier est favorable à ce partenariat, qui permettra aux travaux de la Société d'être mieux diffusés. Le Conseil donne son accord.

M. Cornu Thénard ajoute que dans le sillage de cette proposition, un autre projet a été envisagé. Lors du Conseil d'administration du mois de juin 2018, l'idée de réunir plusieurs sociétés savantes de droit comparé autour de la SLC a été évoquée. Une collaboration pourrait leur être proposée dans cette perspective, qui pourrait s'inscrire dans le sillage de *La Chouette*. En suivant le modèle de base de données massive que propose Lexbase pour l'ordonnancement juridique français, nous pourrions concevoir une base d'information de grande envergure, reliant le même type de données juridiques pour plusieurs pays, en établissant des métadonnées communes aux différents ordonnancements nationaux. Pour y parvenir, nous pourrions présenter le projet à plusieurs sociétés savantes semblables à la SLC en leur proposant de solliciter pour chaque pays une société ayant une activité analogue à celle de Lexbase. Le projet pourrait commencer avec des pays francophones et solliciter un financement de l'Organisation internationale de la francophonie, puis s'étendre à l'Union européenne et demander des financements européens. Le projet permettrait de mettre en œuvre l'une des ambitions premières de la SLC : faire connaître et rendre accessibles les ordonnancements juridiques étrangers. Sur le principe, le projet intéresserait Lexbase, qui serait prête à s'investir dans une telle collaboration. Le Conseil donne son accord de principe.

Nicolas Cornu Thénard évoque les préparatifs en vue des 150 ans de la Société, en 2019. Un ouvrage est en préparation, consacré à l'histoire de la Société de législation comparée, en partenariat avec le professeur Sylvain Soleil, spécialiste d'histoire du droit comparé. Le livre sera conçu sur deux niveaux. La trame générale présentera l'histoire de la SLC à travers plusieurs problématiques essentielles qui permettent de rendre compte de son évolution, depuis 1869. Six à huit contributions sont prévues dans cette perspective, pour constituer la colonne vertébrale de cet ouvrage. Au sein de ces chapitres seront insérées des notices, qui constitueront le second niveau dans la conception de l'ouvrage. Ces textes plus courts seront consacrés à des personnalités essentielles de la Société, des événements, des outils ou encore des lieux qui ont eu une importance significative pour l'histoire de la SLC. Tous les membres de notre association sont naturellement invités à participer à ce projet, qui doit être fini à l'automne 2019, pour pouvoir être présenté à l'occasion d'un colloque anniversaire.

Ce colloque se tiendra en décembre 2019, à l'occasion de l'assemblée générale de fin d'année. Il pourrait s'étendre sur une demi-journée, rythmée par plusieurs étapes. Dans l'hypothèse où un accord de partenariat autour du projet de base de données juridiques commune pouvait être avancé d'ici là, ce projet pourrait être présenté et l'accord signé dans un premier temps. Puis serait remis le prix du concours de droit comparé évoqué lors du dernier Conseil d'administration. Suivrait ensuite la présentation du livre sur l'histoire de la SLC. Nous pensons proposer à trois ou quatre comparatistes de lire ce livre en amont et de proposer plusieurs conférences sur les vertus qu'a pu présenter notre forme particulière de société savante dans notre histoire. L'après-midi s'achèverait par l'assemblée générale et l'élection de notre prochain président.

Le président remercie les membres du Conseil de leur présence.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

